

Administration Communale

Séance du 09 septembre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/07/017/NS

17.- Convention de partenariat entre l'Administration communale de Morlanwelz et l'ASBL « Centre Coordonné de l'Enfance » – Approbation – Décision.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Directeur général.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la décision du Collège communal en date du 05 août 2013 de mettre en place un partenariat avec l'ASBL « Centre Coordonné de l'Enfance » ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal, disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

Considérant dès lors que le Conseil communal a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

DECIDE à l'unanimité ;

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Administration communale de Morlanwelz et l'ASBL « Centre Coordonné de l'Enfance ».

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) M. BURION.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,